



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06469
Numéro SIREN : 401 723 408
Nom ou dénomination : FRANCE ACTIVE GARANTIE

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2017 sous le numéro de dépôt 5610

S.A. FRANCE ACTIVE GARANTIE		BILAN ACTIF AU 31/12/2016	
ACTIF	31/12/2016	31/12/2015	
	NET	NET	
Caisse, banques centrales, C.C.P.			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	40 044 454	51 843 425	
Opérations avec la clientèle (AEG, BPI France)	3 533 391	3 195 449	
Obligations et autres titres à revenu fixe	112 669 824	101 541 058	
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme	-	4 000	
Parts dans les entreprises liées	-	-	
Crédit bail et location avec option d'achat ¹	-	-	
Location simple ²	-	-	
Immobilisations incorporelles	40 091	63 494	
Immobilisations corporelles	162 802	182 385	
Capital souscrit non versé	-	-	
Actions propres	-	-	
Comptes de négociation et de règlement	-	-	
Autres actifs (dont dotations attendues)	5 275 016	5 807 011	
Comptes de régularisation	5 534 716	2 910 049	
TOTAL GENERAL	167 260 293	165 546 871	

¹ à servir uniquement par les établissements exerçant une activité de crédit-bail à titre principal ou de façon significative.

² à servir uniquement par les établissements exerçant une activité de location simple à titre principal ou de façon significative.

³ à servir uniquement par les entreprises d'investissement et les personnes morales membres des marchés réglementés ou effectuant une activité de compensation d'instruments.

S.A. FRANCE ACTIVE GARANTIE

BILAN PASSIF AU 31/12/2016

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	5 023 503	4 411 275
Comptes de régularisation	8 570 358	4 938 024
Comptes de négociation et de règlement 1	-	-
Provisions	33 439 521	31 689 530
Dettes subordonnées	94 503 696	99 546 179
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	-	-
Capitaux propres hors FRBG	25 723 216	24 961 863
- Capital souscrit	10 976 821,00	10 976 821
- Primes d'émission	-	-
- Réserves	241 831	212 502
- Primes d'émission	9 384 048	9 384 048
- Résultat de l'exercice précédent non affecté		
- Report à nouveau (+/-)	4 359 163	3 801 925
- Résultat de la période	761 353	586 567
TOTAL GENERAL	167 260 293	165 546 871

* à servir uniquement par les entreprises d'investissement et les personnes morales membres des marchés réglementés ou effectuant une activité de compensation d'instruments.

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/15

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement		
Engagements de garantie	391 969 338	343 683 130
Engagements sur titres		
ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2016	31/12/2014
Engagements de financement		
Engagements de garantie	115 351 098	88 227 835
Engagements sur titres		

S.A. FRANCE ACTIVE GARANTIE

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2016	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	76 004	92 760
+ Intérêts et charges assimilés		
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilées (1)		
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées (1)		
+ Produits sur opérations de location simple (2)		
- Charges sur opérations de location simple (2)		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions de garanties	2 230 454	1 960 398
- Commissions charges	7 435	31 196
+/- Gains ou pertes s/opérat° des portefeuilles de négociation		-
+/- Gains ou pertes s/opérat° des portefeuilles de placement et assimilés	1 278 851	1 108 107
+ Autres produits d'exploitation bancaire		12 715
- Autres charges d'exploitation bancaire	26 508	36 168
PRODUIT NET BANCAIRE	3 551 365	3 106 616
- Charges générales d'exploitation	2 208 589	2 173 381
- Dota° aux amort. et aux déprécia° sur immob. incorp. et corporelles	75 760	66 672
- Dotations aux provisions	92 203	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 174 814,06	866 562
+/- Coût du risque	-	
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 174 814	866 562
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 174 814	866 562
+/- Résultat exceptionnel		
- Impôt sur les bénéfices	413 461	279 996
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
RESULTAT NET	761 353	586 567
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	66,9%	72,1%

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2016

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 167 260 293 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 761 353 euros avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

=====

Sommaire

1. **REGLES GENERALES - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**
 - 1.1 CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES APPLIQUEES
 - 1.2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
 - 1.3 CHANGEMENTS DE METHODES ET DE PRESENTATION, DE MODALITES D'APPLICATION
 - 1.4 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A COMPTER DE LA CLOTURE
2. **NOTES SUR LE BILAN**
 - 2.1 TRAITEMENTS DES COMMISSIONS REÇUES
 - 2.2 EVALUATION DU PORTEFEUILLE
 - 2.3 EVALUATION DES ACTIFS IMMOBILISES
 - 2.4 PRINCIPE DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES
 - 2.5 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS – COMPTES DE REGULARISATION
 - 2.6 ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES
 - 2.7 ESTIMATIONS ET MODALITES D'APPLICATION COMPTABLES SUR LES CREANCES DOUTEUSES ET LES PROVISIONS POUR RISQUES
 - 2.8 INFORMATIONS SUR LES DETTES SUBORDONNEES
 - 2.9 CAPITAUX PROPRES
3. **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**
 - 3.1 INTERETS : PRODUITS ET CHARGES
 - 3.2 ETALEMENT DES COMMISSIONS DE GARANTIE
 - 3.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX FRAIS FACTURES PAR LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS GEFA
 - 3.4 FRAIS D'OCCUPATION DES LOCAUX
 - 3.5 MODALITES D'APPLICATION COMPTABLES DES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CREANCES DOUTEUSES
 - 3.6 INFORMATIONS RELATIVES A L'IMPOT
4. **AUTRES INFORMATIONS**
 - 4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN
 - 4.2 REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES ADMINISTRATIFS ET DE DIRECTION
 - 4.3 ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSION, COMPLEMENT DE RETRAITE
 - 4.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
 - 4.5 RENDEMENT DES ACTIFS
 - 4.6 AUGMENTATION DE CAPITAL
 - 4.7 EVOLUTION DU CAPITAL ET DU RESULTAT

1. REGLES GENERALES - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Conventions Générales comptables appliquées

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du Règlement 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe suivant, « Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application » ;
- Indépendance des exercices.

1.2 Faits majeurs de l'exercice

L'exercice 2016 été marqué par les faits caractéristiques suivants :

- ✧ Nouvelle nette augmentation de l'activité en 2016, comme en 2015 ; accroissement au 31/12/2016 de 14,05 % des engagements donnés par rapport au 31/12/2015
- ✧ Résultat net en hausse de 29,80% due aux placements de trésorerie sur du moyen terme et de l'évolution de la rémunération du FOGEFI.
- ✧ FAG connaît un fort développement de son activité depuis 2009. En effet, entre 2009 et 2016, le portefeuille d'encours a connu une croissance de 238 %, pour atteindre plus de 392 M€ au 31/12/2016.

1.3 Changements de méthodes et de présentation, de modalités d'application

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu pour l'exercice 2016.

1.4 Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

2. NOTES SUR LE BILAN

Le total du bilan augmente de 1,04%, passant de 165,5 M€ à 167,3 M€.

2.1 Traitements des commissions reçues

FAG applique le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 daté du 26 novembre 2014 relatif à l'étalement des commissions reçues par un établissement de crédit. Il a été évalué que les frais postérieurs à la mise en place des garanties représentaient 20% du montant de la commission de garantie perçue. Par conséquent, 20% du montant des commissions confirmées sont étalés linéairement sur la durée des garanties octroyées. Le fait générateur de l'enregistrement des commissions a été fixé comme étant la confirmation de l'opération de garantie de FAG auprès du partenaire bancaire. Cette opération intervient après le paiement de la commission de garantie et après la réception de toutes les pièces justificatives en provenance des établissements bénéficiaires de la garantie (au lieu de la notification qui constitue un acte conditionnel par lequel FAG s'engage à garantir l'établissement prêteur sous réserve du paiement de la commission et de la réception des pièces justificatives).

Le stock au 31 décembre 2016 est de 855 303,73 €. Il était de 745 404,71 € au 31 décembre 2015.

2.2 Evaluation du portefeuille

La valorisation des titres cotés est comparée à la valeur comptable en date de clôture de l'exercice en cours afin de constituer des provisions dans le cas où ce serait nécessaire.

Détail du portefeuille					
Dettes	Titres de transaction	Titres d'investissement	Titres de placement	Plus-values latentes	Provisions au bilan
Effets publics et assimilés					
Obligations et autres titres à revenus fixes			51 200 003		
Contrat de Capitalisation			60 000 000		
Actions et autres titres à revenus variables					
Intérêts courus			1 469 821		
Total	0	0	112 669 824	0	0

2.3 Evaluation des actifs immobilisés

REGLES COMPTABLES RELATIVES A LA DEFINITION, A LA VALORISATION ET A LA DEPRECIATION DES ACTIFS :

Elles sont conformes aux mesures du Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, relatifs à la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs.

ABSENCE D'IMMOBILISATIONS DECOMPOSABLES :

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

OPTIONS PRISES POUR LE TRAITEMENT DES ACTIFS :

NATURE DES ACTIFS	ENTITE NON CONCERNEE (1)	INSCRIPTION A L'ACTIF	COMPTABILISATION EN CHARGES
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles	X		
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières	X		
Coûts de développement		X	
Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs	X		
(1) : La société n'était pas concernée par cette catégorie d'actif en 2009, l'option n'a pas été prise			

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) TTC, étant donné que la société n'est pas soumise à la TVA.

MODALITES D'AMORTISSEMENT RETENUES :

La société ne dépassant pas les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable (total du bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice) et n'ayant pas d'immobilisations décomposables, il a été fait usage de la mesure de simplification comptable relative aux amortissements des immobilisations non décomposables. Cette mesure consiste à retenir, dans les plans d'amortissement de ce type d'immobilisations, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, des durées d'amortissements retenues, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	MODE (L/D)	DUREE
Autres immobilisations incorporelles – Logiciels	L	1 an
Matériel informatique neuf et d'occasion	L/D	3 ans
Matériel de bureau	L	3 ans

Le mode dégressif est communément appliqué pour le matériel informatique.

Tableaux des immobilisations incorporelles, corporelles et financières					
Situation et mouvements Rubriques		A Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	B Augmentations	C Diminutions	D Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
	Logiciels	487 078	32 774		519 852
	Autres immobilisations incorporelles		0		
	Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
	Total 1	487 078	32 774	0	519 852
Immobilisations corporelles	Installations générales & aménagements	195 826			195 826
	Matériel de bureau et d'informatique	44 456			44 456
	Mobiliers	0			0
	Autres	0			0
	Immobilisations corporelles en cours				
	Total 2	240 282	0	0	240 282
Immobilisations financières	Prêts subordonnés				
	Titres de participation				
	Certificats d'association FGD	0			0
	Autres immobilisations financières				
	Total 3	0	0	0	0
Total (1 + 2 + 3)		727 360	32 774	0	760 134

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

Tableaux des amortissements					
Situation et mouvements Rubriques		A Amortissements cumulés au début de l'exercice	B Augmentations Dotations de l'exercice	C Diminutions d'amortissements de l'exercice	D Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immos incorporelles	Frais d'établissement				
	Logiciels	423 584	56 177		479 761
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Total 1	423 584	56 177	0	479 761
Immos. Corporelles	Installations générales & aménagmts	13 441	19 583		33 023
	Matériel de bureau et d'informatique	44 456			44 456
	Mobiliers				
	Autres				
	Total 2	44 456	0	0	44 456
Total (1 + 2)		468 040	56 177	0	524 217

2.4 Principe de rattachement des produits et des charges

Les intérêts et les commissions sont comptabilisés au moment de leur exigibilité.

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

2.5 Autres actifs et passifs – Comptes de régularisation**Détail des autres actifs**

	Exercice 2016	Exercice 2015
Dépôts de garantie - Fonds de Garantie des Dépôts	51 291	39 291
Autres dépôts de garantie		
Créances fiscales	0	0
Créances clients		
Créances fournisseurs		
Dotations appelées sur fonds de garantie	3 410 387	4 314 221
Autres créances	1 813 338	1 453 499
TOTAUX	5 275 016	5 807 011

Détail des autres passifs

	Exercice 2016	Exercice 2015
Dettes fiscales	144 504	128 608
Dettes fournisseurs	70 715	20 484
Dettes BPI France Financement pour garanties versées	3 533 391	3 195 449
Actionnaires versements anticipés sur augmentation de capital		
Autres dettes	1 274 893	1 066 734
TOTAUX	5 023 503	4 411 275

Détail des comptes de régularisation

	Exercice 2016	Exercice 2015
Charges constatées d'avance	28 199	7 138
Produits à recevoir FCS pour rém. versées aux FT	1 426 500	634 750
Produits à recevoir - FEDER		
Produits à recevoir - FA et SIFA		
Produits à recevoir	4 080 017	2 268 161
TOTAL ACTIF	5 534 716	2 910 049

	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits constatés d'avance	0	0
Produits constatés d'avance Commissions à étaler	855 304	745 405
Charges à payer - UFG	1 426 500	634 750
Charges à payer - ADIE appels s/garanties FGIE		
Charges à payer	6 288 554	3 557 870
TOTAL PASSIF	8 570 358	4 938 024

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

2.6 Echancier des créances et des dettes

Etat des échéances des créances			
Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances sur les établissements de crédit	40 044 454	40 044 454	0
Comptes à vue	35 997 264	35 997 264	0
Compte à terme	4 047 190	4 047 190	0
Intérêts à recevoir		0	0
Créances sur la clientèle	3 533 391	3 533 391	0
Créances douteuses	35 283 554	35 283 554	
Dépréciation sur créances douteuses	-31 750 163	-31 750 163	
Autres actifs	5 275 016	4 598 060	676 955
Dépôts de garantie - Fonds de Garantie des Dépôts	51 291	4 000	47 291
Autres dépôts de garantie	0	0	0
Dotations appelées sur fonds de garantie	3 410 387	3 410 387	
Créances fiscales	0	0	
Autres créances	1 813 338	1 183 674	629 664
Comptes de régularisation	5 534 716	5 534 716	0
Charges constatées d'avance	28 199	28 199	0
Produits à recevoir FCS pour rém. versées aux FT	1 426 500	1 426 500	0
Produits à recevoir	4 080 017	4 080 017	0
Total	54 387 576	53 710 621	676 955

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

Etat des échéances des dettes				
Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		Échéances à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0
Emprunts				
Intérêts à payer				
Autres passifs	5 023 503	4 393 839	0	629 664
Dettes fiscales	144 504	144 504		
Dettes fournisseurs	70 715	70 715		
Actionnaires versements anticipés sur augmentation de capital	0	0		
Dettes BPI France pour garanties versées	3 533 391	3 533 391		
Autres dettes	1 274 893	645 228		629 664
Comptes de régularisation	8 570 358	7 953 684	616 673	0
Produits constatés d'avance	0	0		
Produits constatés d'avance Commissions à étaler	855 304	238 630	616 673	
Charges à payer	7 715 054	7 715 054		
Total	13 593 861	12 347 523	616 673	629 664

2.7 Estimations et modalités d'application comptables sur les créances douteuses et les provisions pour risques

Conformément aux demandes de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, FAG enregistre :

- les appels en garantie en créances douteuses
- les encours douteux de tous les fonds de garanties gérés par FAG et non contre garantis par Bpifrance Financement en provisions pour risques d'exécution des engagements par signature

2.7.1 Provision pour engagements pris par le GEFA

Le groupement d'employeurs GEFA a calculé au 31 décembre 2016 via la méthode dite du corridor une provision pour Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) s'élevant dans sa globalité à 383 135 euros. La quote-part de FAG sur 2016 pour les engagements pris par le GEFA a été comptabilisé à hauteur de 92 203 euros.

2.7.2 Provisions pour risques et charges

Les conventions de création des fonds de garantie précisent que FAG agit pour le compte du fonds de garantie ce qui implique que les dotations aux provisions pour risques sur encours douteux doivent être neutralisées pour ne pas avoir d'impact sur le résultat de FAG.

Le traitement comptable est le suivant :

- Lorsque la survenance d'impayés de plus de 90 jours ou d'un événement déclencheur du défaut est constatée sur les prêts garantis, les engagements de garantie sont déclassés en hors-bilan douteux conformément à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en date du 14/08/06 et en application du règlement n°2014-07 de l'ANC.
- Ces engagements font l'objet de dotations pour risques d'exécution des engagements par signature à hauteur des montants non réglés par les garanties BPIFrance FINANCEMENT et FEI
- La neutralisation de la provision pour risques enregistrée s'effectue par la neutralisation de la dotation en contre partie de la diminution de la masse globale des fonds de garantie.

Tableaux des provisions inscrites au bilan

Situations et mouvements rubriques	Provisions au début de l'exercice A	Augmentations :	Diminutions :	Provisions à la fin de l'exercice D
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	31 689 530	1 749 992	0	33 439 521
<i>pour litiges</i>				0
<i>pour risque des engagements par signature</i>	31 689 530	1 657 789		33 347 319
<i>pour amendes et pénalités</i>				0
<i>Autres provisions</i>		92 203		92 203
Provisions pour dépréciations	0	0	0	0
<i>sur immobilisations incorporelles</i>				0
<i>sur immobilisations corporelles</i>				0
<i>sur immobilisations financières</i>				0
<i>sur créances</i>				0
TOTAL	31 689 530	1 749 992	0	33 439 521

2.73 Dépréciation pour créances douteuses

Les conventions de création des fonds de garantie précisent que FAG agit pour le compte du fonds de garantie ce qui implique que les dépréciations des créances douteuses issues des appels en garantie doivent être neutralisées pour ne pas avoir d'impact sur le résultat de FAG.

Ainsi, lorsque FAG est appelée en qualité de garant, les sommes appelées viennent diminuer les encours des fonds de garantie concernés figurant au passif.

Le traitement comptable est le suivant :

- Lors de la phase contentieuse, les appels en garantie sont déclassés en créances douteuses conformément à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.
- Ces créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants non réglés par la garantie Bpifrance Financement et FEI.

- La neutralisation de la dépréciation opérée s'effectue par la neutralisation de la dotation constatée.

Le montant des créances douteuses donnant lieu à un provisionnement s'élève à 31 750 162,99€ au 31/12/2016. En 2015, ce montant était de 28 116 253,21€.

La dotation aux provisions pour engagements par signature est de 5 739 644,97€ dont 1 657 788,97€ imputé à l'ensemble des lignes de garantie LG et 4 081 856€ à la ligne de garantie FOGEFI. En conséquence, il n'y a aucun montant qui vient imputer le compte de résultat de FAG ainsi le coût du risque est de 0.

2.8 Informations sur les dettes subordonnées

2.81 Les fonds de garantie Loi Galland

Les dotations effectuées par les Fonds Territoriaux et l'association France Active en vertu des conventions qui ont été signées ont été classées dans la catégorie des dettes assimilées à des fonds propres car elles sont considérées comme des dépôts de garantie à caractère mutuel, le recours à la mutualisation étant toutefois limité au cumul des dotations de France Active.

Les dotations ne sont enregistrées en compte de bilan qu'au moment de leur versement, et non en fonction de la date de signature de la convention.

Toutefois, à titre dérogatoire, lorsque France Active intervient en complément de la dotation d'un tiers, son abondement est comptabilisé comme une créance acquise au moment où la dotation du tiers est reçue, si le versement de France Active n'est pas concomitant.

Il est précisé que le mécanisme des fonds de garantie tels qu'ils ont été conçus a pour effet de faire supporter intégralement les sinistres par les fonds de garantie au moment de leur paiement.

En cas d'appel en garantie, une dépréciation en créances douteuses est constatée. (cf. point 2.73)

✧ Evolution des fonds de garantie Loi Galland

Les fonds de garantie Loi Galland ont été mouvementés des dotations nouvelles, des appels en compensation, des imputations de sinistres, des remboursements de sinistres antérieurs, des appels de cotisation Bpifrance Financement et des intérêts versés au titre des années antérieures.

Au 31 décembre 2015, les dotations versées aux fonds de garantie s'établissaient à 82 346 561 € et les dotations en attente de versement s'élevaient à 3 614 221 €. Les engagements douteux s'élèvent à 27 129 559 € et font l'objet d'une couverture par dotation aux provisions pour risques de la part non réglée par Bpifrance Financement.

Le montant des dossiers ayant donné lieu à décaissement au titre des sinistres sur l'exercice 2015 s'établit à 4 860 986€.

Au 31 décembre 2016, les dotations versées aux fonds de garantie s'établissaient à 84 518 226 € et les dotations en attente de versement s'élevaient à 1 210 387 €. Les

engagements douteux s'élèvent à 30 671 192 € et font l'objet d'une couverture par dotation aux provisions pour risques de la part non réglée par Bpifrance Financement. Le montant des dossiers ayant donné lieu à décaissement au titre des sinistres sur l'exercice 2016 s'établit à 3 971 852€.

2.82 Les fonds de garantie d'Etat

Le FOGEFI est constitué d'un solde comptable unique et se décline en trois champs d'intervention :

- la garantie bancaire pour les prêts à la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF) ;
- la garantie de microcrédits professionnels bancaires et extra bancaires à destination des demandeurs d'emploi et des personnes en difficulté d'insertion professionnelle ;
- la garantie de prêts en faveur des entreprises sociales et solidaires, dont les entreprises adaptées et les structures d'insertion par l'activité économique, à travers des garanties bancaires et extra-bancaires (FOES)

Un compte bancaire rémunéré a été ouvert pour le FOGEFI et des placements de trésorerie dédiés ont été souscrits, afin d'isoler les opérations relatives à la gestion du FOGEFI. Comme le prévoit la convention, les produits nets des placements de ses disponibilités sont reversés au fonds de garantie.

Par ailleurs, une rémunération est perçue annuellement par FAG et les fonds territoriaux pour chaque dossier présenté en comité d'engagement. Elle est prélevée directement sur le fonds de garantie. La rémunération des dossiers FGIF et FOES n'est versée qu'à la mise en place effective de la garantie.

Enfin, pour chaque dossier garanti, la commission de garantie répartie entre France Active Garantie, le fonds de garantie et en fonction des compartiments aux réseaux délégataires.

La convention fonds Etat prévoit d'isoler à chaque fin d'exercice le montant des encours douteux du FOGEFI, dégageant ainsi les disponibilités du fonds.

France Active Garantie mobilise le Fonds Européen d'Investissement en contre-garantie des garanties FOGEFI. Le contrat a été signé le 27 avril 2015 pour une mise en œuvre au 01 juillet 2015 et pour une durée de 2 ans. Il couvre un niveau de production de 91 M€ de garantie (avec un maximum de 110 M€) sur la période de couverture (2 ans) avec une prise en charge de 15 % de sinistre maximum (ou 8,25 M€ maximum).

Les conditions d'éligibilité du FEI permettent de couvrir une très grande partie de l'activité du FOGEFI (prêt de plus de 12 mois, d'un montant maximum de 100 K€).

La contre-garantie du FEI a une quotité de 50%. Le FEI impose un reporting trimestriel qui a nécessité de renforcer le niveau d'information à notre disposition pour les garanties de portefeuille (ADIE, CréaSol, Caisse sociale de Bordeaux et Parcours Confiance).

❖ Evolution du fonds de garantie d'Etat

Le solde comptable du fonds de garantie d'Etat, qui représentait 46 109 270 € de solde comptable au 31 décembre 2015 et les engagements douteux représentant 13 583 769 €, a été mouvementé des dotations nouvelles, des cotisations de mutualisation, des imputations de sinistres, des remboursements de sinistres antérieurs, des frais de justice, de la rémunération des comptes bancaires des années antérieures et de l'exercice 2015.

Le solde comptable du fonds de garantie d'Etat, qui représentait 43 961 124 € au 31 décembre 2016 et les engagements douteux représentant 17 665 625 €, a été mouvementé des dotations nouvelles, des cotisations de mutualisation, des imputations de sinistres, des remboursements de sinistres antérieurs, des frais de justice, de la rémunération des comptes bancaires des années antérieures et de l'exercice 2016.

2.9 Capitaux propres

A la fin de l'exercice, le capital est composé de 708 182 actions de 15,50 €.

Tableaux de variation des capitaux propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A		B	C	D = A + B - C
Capital	10 976 821		0		10 976 821
Primes d'émission	9 384 048		0		9 384 048
Réserves	212 502	29 328			241 831
Provisions réglementées	0				0
Report à nouveau	3 801 925	557 238		0	4 359 163
Résultat comptable	586 567	-586 567	761 353		761 353
TOTAL	24 961 863	0	761 353	0	25 723 216

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le PNB est en hausse de 14,32% par rapport à 2015. Cela s'explique par la politique de placement sur des produits financiers à moyen et long terme et le calcul des commissions. Les effets des placements effectués en 2014 puis en 2015 et 2016 (BMTN et EMTN 30,1 M€ ; les contrats de capitalisation SPIRICA, CNP et CARDIF 60 M€) sont visibles depuis 2015. La rémunération des placements à long terme ne peut pas être comptabilisée sur l'exercice 2016 au prorata temporis pour la totalité des placements. Seuls les contrats de capitalisation ont été pris en compte étant donné que les conditions de rémunération sont contractuelles et garanties.

Les intérêts et produits assimilés sont en baisse et le gain sur opérations de portefeuille est en augmentation soit une variation à la hausse de 15,41% due à la politique de placement.

3.1 Intérêts : produits et charges

Les intérêts et produits assimilés correspondent à la rémunération des comptes bancaires et à la quote-part conventionnelle des produits nets du placement des disponibilités des lignes de garantie d'Etat reversée annuellement à France Active Garantie.

Les intérêts et charges assimilés correspondent à la quote-part de produits financiers venant abonder les fonds de garantie en application des différentes conventions.

3.2 Etalement des commissions de garantie

20% du montant des commissions confirmées sont étalés linéairement sur la durée des garanties octroyées. Au 31 décembre 2016, la fraction de la commission étalée passée en résultat est de 302 729,22 €. Au 31 décembre 2015, ce montant était de 300 736,69 €.

3.3 Informations relatives aux frais facturés par le Groupement d'Employeurs GEFA

La quote-part des frais de mise à disposition du personnel et de fonctionnement supportés par le Groupement d'employeurs GEFA et incombant à France Active Garantie est enregistrée en « autres achats et charges externes ».

Cette quote-part est évaluée en fonction du prorata de l'utilisation du personnel du Groupement d'employeurs par la SA France Active Garantie. Elle se décompose de la manière suivante :

Tableau des charges engagées via le GEFA		
	Exercice 2016	Exercice 2015
Salaires et traitements	1 392 334	1 344 997
Charges sociales et fiscales		
Frais de fonctionnement	156 561	113 939
TOTAUX	1 548 894	1 458 935

Concernant les relations entre le Groupement d'employeurs GEFA et France Active Garantie, il est important de rappeler les points suivants :

RESPONSABILITE ET SOLIDARITE ENTRE MEMBRES DU GROUPEMENT : La SA France Active Garantie, membre utilisateur adhérent du groupement d'employeurs, est responsable, pour chaque salarié mis à disposition, des conditions d'exécution du travail telles que déterminées par les dispositions légales en vigueur, la convention collective applicable au sein du Groupement. Conformément à la loi du 25 juillet 1985, tous les membres du Groupement sont solidairement responsables des dettes salariales et sociales du Groupement.

3.4 Frais d'occupation des locaux

Depuis le 4^{ème} trimestre 2009, les loyers et les frais annexes sont désormais supportés par l'association France Active et refacturés par cette dernière au vu de clés de répartition conventionnellement fixées.

3.5 Modalités d'application comptables des dotations aux provisions pour risques et créances douteuses

Compte tenu du mécanisme des fonds de garantie, les dotations aux provisions pour risques et les dotations pour créances douteuses doivent être neutralisées intégralement. Jusqu'en 2009, cette neutralisation s'effectuait par un compte de transfert de charges d'exploitation, ce qui contribuait à gonfler fortement les postes « autres charges et produits d'exploitation bancaire » du compte de résultat et créait un volume d'exploitation ne reflétant pas l'activité réelle. Aussi, il a donc été décidé de revoir ce mode de comptabilisation en enregistrant la neutralisation des dotations (produits d'exploitation) en atténuation de charges.

Au 31 décembre 2016, le montant des dotations neutralisées dans le compte de résultat s'élève à :

- 3 633 909,78€ de dépréciation des créances douteuses (4 232 116,98€ en 2015);
- 969 466,49€ de dotation aux provisions pour risques relatives à la couverture des engagements douteux non couverts par la contre garantie Bpifrance Financement (1 853 629,28€ en 2015).

3.6 Informations relatives à l'impôt

Tableau d'accroissements et allègements de la dette future d'impôt		
		Montants
Accroissements	Provisions réglementées	
	Autres	0
	- Plus values nettes à court terme	
	Total Accroissements	0
Allègements	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	97 880
	- Provisions pour risques et charges	92 203
	- Provisions pour indemnité de départ à la retraite	
	- Provisions pour Organic	5 678
	- Fraction à étaler des commissions perçues en 2012	0
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM	0
	Autres	0
	- Reports moins values nettes à long terme	
	Total Allègements	97 880

Résultat fiscal de l'exercice		
Calcul de l'impôt	Résultat fiscal	1 240 383
	Taux normal 33,33 %	413 461
	Total Impôt	413 461

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements hors bilan

Le montant des engagements donnés figurant au hors bilan représente le montant cumulé des engagements sains de garantie pris par la SA France Active Garantie au 31 décembre 2016, auquel est ajouté le montant des contentieux en cours qui n'ont pas donné lieu à décaissement au 31 décembre 2016.

Le montant des engagements reçus figurant au hors bilan représente la somme des engagements de contre garantie reçus de Bpifrance Financement et le FEI.

ENGAGEMENTS DONNES		
	31/12/2016	31/12/2015
Cautions sur crédits distribués	391 969 338	343 683 130
Garanties des fonds d'Etat	179 672 604	150 164 549
Garanties des fonds Galland	185 008 410	168 686 999
Garanties des autres fonds	27 288 325	24 831 581

ENGAGEMENTS RECUS		
	31/12/2016	31/12/2015
Contregaranties sur cautions sur crédits distribués	115 351 098	88 227 835
Garanties des fonds Galland (BPIFrance)	86 285 215	79 418 611
Garanties des autres fonds FOGEFI (FEI)	29 065 884	8 809 223

4.2 Rémunération des membres des organes administratifs et de direction

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres des organes administratifs et de direction de la société.

4.3 Engagement en matière de pension, complément de retraite

Aucun engagement, notamment en matière de pension, complément de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté à leur profit.

4.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

En application des articles R 123-198 et R 233-14 du Code de commerce, il est fait mention à l'annexe du montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice et facturés au titre du contrôle légal des comptes, soit 27 000 € TTC.

4.5 Rendement des actifs

En application de l'article R. 511-16-1 du décret n° 2014-1315 du 3 novembre 2014, le rendement des actifs, calculé en divisant le résultat net par le total bilan, s'élève à 0,46% au 31 décembre 2016 contre 0,35% au 31 décembre 2015. Cela s'explique par l'augmentation des encours et les placements de trésorerie à plus long terme.

4.6 Augmentation de capital

En 2011 puis en 2015, FAG a réalisé deux augmentations de capital permettant d'atteindre un capital social de 10 977 K€, assortie d'une prime d'émission de 9 384 K€.

4.7 Evolution du capital et du résultat

FAG annexe au 31/12/2016	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 122 502	5 122 502	5 122 502	10 976 821	10 976 821
Nombre d'actions ordinaires	330 484	330 484	330 484	708 182	708 182
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer : - par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (H.T.) (*)	2 551 554	2 671 402	2 447 791	3 106 616	3 551 365
Résultat av. impôts, participations, dotations aux amortissements et provisions	1 031 436	629 454	517 877	933 235	1 230 991
Impôts sur les bénéfices Participation des salariés	302 002	176 323	145 248	279 996	413 461
Résultat ap. impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	729 434	453 131	372 629	653 239	817 530
Résultat ap. impôts, participation, après dotations aux amortissements et provisions	697 059	441 477	336 582	586 567	761 353
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	2,21	1,37	1,13	0,92	1,15
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2,11	1,34	1,02	0,83	1,08
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	-	-	-	-	-

(*) Comprend les intérêts et produits assimilés, les commissions et les gains sur portefeuille de placement

MAZARS

FRANCE ACTIVE GARANTIE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016



MAZARS

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS - LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

FRANCE ACTIVE GARANTIE

Siège Social : 3, Rue Franklin – 93100 Montreuil
Société Anonyme au capital de 10 976 821 €

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FRANCE ACTIVE GARANTIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FRANCE ACTIVE
GARANTIE**

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2016*

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

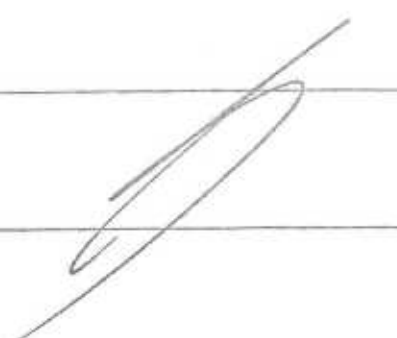
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 9 mai 2017

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

PIERRE MASIERI



S.A. FRANCE ACTIVE GARANTIE

BILAN ACTIF AU 31/12/2016

	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF	NET	NET
Caisse, banques centrales, C.C.P.		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	40 044 454	51 843 425
Opérations avec la clientèle (AEG, BPI France)	3 533 391	3 195 449
Obligations et autres titres à revenu fixe	112 669 824	101 541 058
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme	-	4 000
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit bail et location avec option d'achat ¹	-	-
Location simple ²	-	-
Immobilisations incorporelles	40 091	63 494
Immobilisations corporelles	162 802	182 385
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Comptes de négociation et de règlement	-	-
Autres actifs (dont dotations attendues)	5 275 016	5 807 011
Comptes de régularisation	5 534 716	2 910 049
TOTAL GENERAL	167 260 293	165 546 871

¹ à servir uniquement par les établissements exerçant une activité de crédit-bail à titre principal ou de façon significative.

² à servir uniquement par les établissements exerçant une activité de location simple à titre principal ou de façon significative.

³ à servir uniquement par les entreprises d'investissement et les personnes morales membres des marchés réglementés ou effectuant une activité de compensation d'instruments.

S.A. FRANCE ACTIVE GARANTIE

BILAN PASSIF AU 31/12/2016

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	5 023 503	4 411 275
Comptes de régularisation	8 570 358	4 938 024
Comptes de négociation et de règlement 1	-	-
Provisions	33 439 521	31 689 530
Dettes subordonnées	94 503 696	99 546 179
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	-	-
Capitaux propres hors FRBG	25 723 216	24 961 863
- Capital souscrit	10 976 821,00	10 976 821
- Primes d'émission	-	-
- Réserves	241 831	212 502
- Primes d'émission	9 384 048	9 384 048
- Résultat de l'exercice précédent non affecté		
- Report à nouveau (+/-)	4 359 163	3 801 925
- Résultat de la période	761 353	586 567
TOTAL GENERAL	167 260 293	165 546 871

1 à servir uniquement par les entreprises d'investissement et les personnes morales membres des marchés réglementés ou effectuant une activité de compensation d'instruments.

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/15

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement		
Engagements de garantie	391 969 338	343 683 130
Engagements sur titres		
ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2016	31/12/2014
Engagements de financement		
Engagements de garantie	115 351 098	88 227 835
Engagements sur titres		

S.A. FRANCE ACTIVE GARANTIE

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2016	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	76 004	92 760
+ Intérêts et charges assimilés		
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilées (1)		
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées (1)		
+ Produits sur opérations de location simple (2)		
- Charges sur opérations de location simple (2)		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions de garanties	2 230 454	1 960 398
- Commissions charges	7 435	31 196
+/- Gains ou pertes s/opérat° des portefeuilles de négociation		-
+/- Gains ou pertes s/opérat° des portefeuilles de placement et assimilés	1 278 851	1 108 107
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	12 715
- Autres charges d'exploitation bancaire	26 508	36 168
PRODUIT NET BANCAIRE	3 551 365	3 106 616
- Charges générales d'exploitation	2 208 589	2 173 381
- Dota° aux amort. et aux déprécia° sur immob. incorp. et corporelles	75 760	66 672
- Dotations aux provisions	92 203	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 174 814,06	866 562
+/- Coût du risque	-	
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 174 814	866 562
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 174 814	866 562
+/- Résultat exceptionnel		
- Impôt sur les bénéfices	413 461	279 996
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
RESULTAT NET	761 353	586 567
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	66,9%	72,1%

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2016

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 167 260 293 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 761 353 euros avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

=====

Sommaire

1. **REGLES GENERALES - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**
 - 1.1 CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES APPLIQUEES
 - 1.2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
 - 1.3 CHANGEMENTS DE METHODES ET DE PRESENTATION, DE MODALITES D'APPLICATION
 - 1.4 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A COMPTER DE LA CLOTURE
2. **NOTES SUR LE BILAN**
 - 2.1 TRAITEMENTS DES COMMISSIONS REÇUES
 - 2.2 EVALUATION DU PORTEFEUILLE
 - 2.3 EVALUATION DES ACTIFS IMMOBILISES
 - 2.4 PRINCIPE DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES
 - 2.5 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS – COMPTES DE REGULARISATION
 - 2.6 ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES
 - 2.7 ESTIMATIONS ET MODALITES D'APPLICATION COMPTABLES SUR LES CREANCES DOUTEUSES ET LES PROVISIONS POUR RISQUES
 - 2.8 INFORMATIONS SUR LES DETTES SUBORDONNEES
 - 2.9 CAPITAUX PROPRES
3. **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**
 - 3.1 INTERETS : PRODUITS ET CHARGES
 - 3.2 ETALEMENT DES COMMISSIONS DE GARANTIE
 - 3.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX FRAIS FACTURES PAR LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS GEFA
 - 3.4 FRAIS D'OCCUPATION DES LOCAUX
 - 3.5 MODALITES D'APPLICATION COMPTABLES DES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CREANCES DOUTEUSES
 - 3.6 INFORMATIONS RELATIVES A L'IMPOT
4. **AUTRES INFORMATIONS**
 - 4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN
 - 4.2 REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES ADMINISTRATIFS ET DE DIRECTION
 - 4.3 ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSION, COMPLEMENT DE RETRAITE
 - 4.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
 - 4.5 RENDEMENT DES ACTIFS
 - 4.6 AUGMENTATION DE CAPITAL
 - 4.7 EVOLUTION DU CAPITAL ET DU RESULTAT

1. REGLES GENERALES - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Conventions Générales comptables appliquées

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du Règlement 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe suivant, « Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application » ;
- Indépendance des exercices.

1.2 Faits majeurs de l'exercice

L'exercice 2016 été marqué par les faits caractéristiques suivants :

- ◇ Nouvelle nette augmentation de l'activité en 2016, comme en 2015 ; accroissement au 31/12/2016 de 14,05 % des engagements donnés par rapport au 31/12/2015
- ◇ Résultat net en hausse de 29,80% due aux placements de trésorerie sur du moyen terme et de l'évolution de la rémunération du FOGEFI.
- ◇ FAG connaît un fort développement de son activité depuis 2009. En effet, entre 2009 et 2016, le portefeuille d'encours a connu une croissance de 238 %, pour atteindre plus de 392 M€ au 31/12/2016.

1.3 Changements de méthodes et de présentation, de modalités d'application

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu pour l'exercice 2016.

1.4 Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

2. NOTES SUR LE BILAN

Le total du bilan augmente de 1,04%, passant de 165,5 M€ à 167,3 M€.

2.1 Traitements des commissions reçues

FAG applique le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 daté du 26 novembre 2014 relatif à l'étalement des commissions reçues par un établissement de crédit. Il a été évalué que les frais postérieurs à la mise en place des garanties représentaient 20% du montant de la commission de garantie perçue. Par conséquent, 20% du montant des commissions confirmées sont étalés linéairement sur la durée des garanties octroyées. Le fait générateur de l'enregistrement des commissions a été fixé comme étant la confirmation de l'opération de garantie de FAG auprès du partenaire bancaire. Cette opération intervient après le paiement de la commission de garantie et après la réception de toutes les pièces justificatives en provenance des établissements bénéficiaires de la garantie (au lieu de la notification qui constitue un acte conditionnel par lequel FAG s'engage à garantir l'établissement prêteur sous réserve du paiement de la commission et de la réception des pièces justificatives).

Le stock au 31 décembre 2016 est de 855 303,73 €. Il était de 745 404,71 € au 31 décembre 2015.

2.2 Evaluation du portefeuille

La valorisation des titres cotés est comparée à la valeur comptable en date de clôture de l'exercice en cours afin de constituer des provisions dans le cas où ce serait nécessaire.

Détail du portefeuille					
Dettes	Titres de transaction	Titres d'investissement	Titres de placement	Plus-values latentes	Provisions au bilan
Effets publics et assimilés					
Obligations et autres titres à revenus fixes			51 200 003		
Contrat de Capitalisation			60 000 000		
Actions et autres titres à revenus variables					
Intérêts courus			1 469 821		
Total	0	0	112 669 824	0	0

2.3 Evaluation des actifs immobilisés

REGLES COMPTABLES RELATIVES A LA DEFINITION, A LA VALORISATION ET A LA DEPRECIATION DES ACTIFS :

Elles sont conformes aux mesures du Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, relatifs à la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs.

ABSENCE D'IMMOBILISATIONS DECOMPOSABLES :

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

OPTIONS PRISES POUR LE TRAITEMENT DES ACTIFS :

NATURE DES ACTIFS	ENTITE NON CONCERNEE (1)	INSCRIPTION A L'ACTIF	COMPTABILISATION EN CHARGES
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles	X		
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières	X		
Coûts de développement		X	
Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs	X		
(1) : La société n'était pas concernée par cette catégorie d'actif en 2009, l'option n'a pas été prise			

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) TTC, étant donné que la société n'est pas soumise à la TVA.

MODALITES D'AMORTISSEMENT RETENUES :

La société ne dépassant pas les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable (total du bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice) et n'ayant pas d'immobilisations décomposables, il a été fait usage de la mesure de simplification comptable relative aux amortissements des immobilisations non décomposables. Cette mesure consiste à retenir, dans les plans d'amortissement de ce type d'immobilisations, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, des durées d'amortissements retenues, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	MODE (L/D)	DUREE
Autres immobilisations incorporelles – Logiciels	L	1 an
Matériel informatique neuf et d'occasion	L/D	3 ans
Matériel de bureau	L	3 ans

Le mode dégressif est communément appliqué pour le matériel informatique.

Tableaux des immobilisations incorporelles, corporelles et financières					
Situation et mouvements Rubriques		A Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	B Augmentations	C Diminutions	D Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
	Logiciels	487 078	32 774		519 852
	Autres immobilisations incorporelles		0		
	Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
	Total 1	487 078	32 774	0	519 852
Immobilisations corporelles	Installations générales & aménagements	195 826			195 826
	Matériel de bureau et d'informatique	44 456			44 456
	Mobiliers	0			0
	Autres	0			0
	Immobilisations corporelles en cours				
	Total 2	240 282	0	0	240 282
Immobilisations financières	Prêts subordonnés				
	Titres de participation				
	Certificats d'association FGD	0			0
	Autres immobilisations financières				
	Total 3	0	0	0	0
Total (1 + 2 + 3)		727 360	32 774	0	760 134

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

Tableaux des amortissements					
Situation et mouvements Rubriques		A Amortissements cumulés au début de l'exercice	B Augmentations Dotations de l'exercice	C Diminutions d'amortissements de l'exercice	D Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immos incorporelles	Frais d'établissement				
	Logiciels	423 584	56 177		479 761
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Total 1	423 584	56 177	0	479 761
Immos. Corporelles	Installations générales & aménagmts	13 441	19 583		33 023
	Matériel de bureau et d'informatique	44 456			44 456
	Mobiliers				
	Autres				
	Total 2	44 456	0	0	44 456
Total (1 + 2)		468 040	56 177	0	524 217

2.4 Principe de rattachement des produits et des charges

Les intérêts et les commissions sont comptabilisés au moment de leur exigibilité.

2.5 Autres actifs et passifs – Comptes de régularisation

Détail des autres actifs		
	Exercice 2016	Exercice 2015
Dépôts de garantie - Fonds de Garantie des Dépôts	51 291	39 291
Autres dépôts de garantie		
Créances fiscales	0	0
Créances clients		
Créances fournisseurs		
Dotations appelées sur fonds de garantie	3 410 387	4 314 221
Autres créances	1 813 338	1 453 499
TOTAUX	5 275 016	5 807 011

Détail des autres passifs		
	Exercice 2016	Exercice 2015
Dettes fiscales	144 504	128 608
Dettes fournisseurs	70 715	20 484
Dettes BPI France Financement pour garanties versées	3 533 391	3 195 449
Actionnaires versements anticipés sur augmentation de capital		
Autres dettes	1 274 893	1 066 734
TOTAUX	5 023 503	4 411 275

Détail des comptes de régularisation		
	Exercice 2016	Exercice 2015
Charges constatées d'avance	28 199	7 138
Produits à recevoir FCS pour rém. versées aux FT	1 426 500	634 750
Produits à recevoir - FEDER		
Produits à recevoir - FA et SIFA		
Produits à recevoir	4 080 017	2 268 181
TOTAL ACTIF	5 534 716	2 910 049

	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits constatés d'avance	0	0
Produits constatés d'avance Commissions à étaler	855 304	745 405
Charges à payer - UFG	1 426 500	634 750
Charges à payer - ADIE appels s/garanties FGIE		
Charges à payer	6 288 554	3 557 870
TOTAL PASSIF	8 570 358	4 938 024

2.6 Echancier des créances et des dettes**Etat des échéances des créances**

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances sur les établissements de crédit	40 044 454	40 044 454	0
Comptes à vue	35 997 264	35 997 264	0
Compte à terme	4 047 190	4 047 190	0
Intérêts à recevoir		0	0
Créances sur la clientèle	3 533 391	3 533 391	0
Créances douteuses	35 283 554	35 283 554	
Dépréciation sur créances douteuses	-31 750 163	-31 750 163	
Autres actifs	5 275 016	4 598 060	676 955
Dépôts de garantie - Fonds de Garantie des Dépôts	51 291	4 000	47 291
Autres dépôts de garantie	0	0	0
Dotations appelées sur fonds de garantie	3 410 387	3 410 387	
Créances fiscales	0	0	
Autres créances	1 813 338	1 183 674	629 664
Comptes de régularisation	5 534 716	5 534 716	0
Charges constatées d'avance	28 199	28 199	0
Produits à recevoir FCS pour rém. versées aux FT	1 426 500	1 426 500	0
Produits à recevoir	4 080 017	4 080 017	0
Total	54 387 576	53 710 621	676 955

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

Etat des échéances des dettes				
Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		Échéances à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0
Emprunts				
Intérêts à payer				
Autres passifs	5 023 503	4 393 839	0	629 664
Dettes fiscales	144 504	144 504		
Dettes fournisseurs	70 715	70 715		
Actionnaires versements anticipés sur augmentation de capital	0	0		
Dettes BPI France pour garanties versées	3 533 391	3 533 391		
Autres dettes	1 274 893	645 228		629 664
Comptes de régularisation	8 570 358	7 953 684	616 673	0
Produits constatés d'avance	0	0		
Produits constatés d'avance Commissions à étaler	855 304	238 630	616 673	
Charges à payer	7 715 054	7 715 054		
Total	13 593 861	12 347 523	616 673	629 664

2.7 Estimations et modalités d'application comptables sur les créances douteuses et les provisions pour risques

Conformément aux demandes de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, FAG enregistre :

- les appels en garantie en créances douteuses
- les encours douteux de tous les fonds de garanties gérés par FAG et non contre garantis par Bpifrance Financement en provisions pour risques d'exécution des engagements par signature

2.71 Provision pour engagements pris par le GEFA

Le groupement d'employeurs GEFA a calculé au 31 décembre 2016 via la méthode dite du corridor une provision pour Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) s'élevant dans sa globalité à 383 135 euros. La quote-part de FAG sur 2016 pour les engagements pris par le GEFA a été comptabilisé à hauteur de 92 203 euros.

2.72 Provisions pour risques et charges

Les conventions de création des fonds de garantie précisent que FAG agit pour le compte du fonds de garantie ce qui implique que les dotations aux provisions pour risques sur encours douteux doivent être neutralisées pour ne pas avoir d'impact sur le résultat de FAG.

Le traitement comptable est le suivant :

- Lorsque la survenance d'impayés de plus de 90 jours ou d'un événement déclencheur du défaut est constatée sur les prêts garantis, les engagements de garantie sont déclassés en hors-bilan douteux conformément à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en date du 14/08/06 et en application du règlement n°2014-07 de l'ANC.
- Ces engagements font l'objet de dotations pour risques d'exécution des engagements par signature à hauteur des montants non réglés par les garanties BpIFrance FINANCEMENT et FEI
- La neutralisation de la provision pour risques enregistrée s'effectue par la neutralisation de la dotation en contre partie de la diminution de la masse globale des fonds de garantie.

Tableaux des provisions inscrites au bilan

Situations et mouvements rubriques	Provisions au début de l'exercice A	Augmentations :	Diminutions :	Provisions à la fin de l'exercice D
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	31 689 530	1 749 992	0	33 439 521
pour litiges				0
pour risque des engagements par signature	31 689 530	1 657 789		33 347 319
pour amendes et pénalités				0
Autres provisions		92 203		92 203
Provisions pour dépréciations	0	0	0	0
sur immobilisations incorporelles				0
sur immobilisations corporelles				0
sur immobilisations financières				0
sur créances				0
TOTAL	31 689 530	1 749 992	0	33 439 521

2.73 Dépréciation pour créances douteuses

Les conventions de création des fonds de garantie précisent que FAG agit pour le compte du fonds de garantie ce qui implique que les dépréciations des créances douteuses issues des appels en garantie doivent être neutralisées pour ne pas avoir d'impact sur le résultat de FAG.

Ainsi, lorsque FAG est appelée en qualité de garant, les sommes appelées viennent diminuer les encours des fonds de garantie concernés figurant au passif.

Le traitement comptable est le suivant :

- Lors de la phase contentieuse, les appels en garantie sont déclassés en créances douteuses conformément à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.
- Ces créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants non réglés par la garantie Bpifrance Financement et FEI.

- La neutralisation de la dépréciation opérée s'effectue par la neutralisation de la dotation constatée.

Le montant des créances douteuses donnant lieu à un provisionnement s'élève à 31 750 162,99€ au 31/12/2016. En 2015, ce montant était de 28 116 253,21€.

La dotation aux provisions pour engagements par signature est de 5 739 644,97€ dont 1 657 788,97€ imputé à l'ensemble des lignes de garantie LG et 4 081 856€ à la ligne de garantie FOGEFI. En conséquence, il n'y a aucun montant qui vient imputer le compte de résultat de FAG ainsi le coût du risque est de 0.

2.8 Informations sur les dettes subordonnées

2.81 Les fonds de garantie Loi Galland

Les dotations effectuées par les Fonds Territoriaux et l'association France Active en vertu des conventions qui ont été signées ont été classées dans la catégorie des dettes assimilées à des fonds propres car elles sont considérées comme des dépôts de garantie à caractère mutuel, le recours à la mutualisation étant toutefois limité au cumul des dotations de France Active.

Les dotations ne sont enregistrées en compte de bilan qu'au moment de leur versement, et non en fonction de la date de signature de la convention.

Toutefois, à titre dérogatoire, lorsque France Active intervient en complément de la dotation d'un tiers, son abondement est comptabilisé comme une créance acquise au moment où la dotation du tiers est reçue, si le versement de France Active n'est pas concomitant.

Il est précisé que le mécanisme des fonds de garantie tels qu'ils ont été conçus a pour effet de faire supporter intégralement les sinistres par les fonds de garantie au moment de leur paiement.

En cas d'appel en garantie, une dépréciation en créances douteuses est constatée. (cf. point 2.73)

✧ Evolution des fonds de garantie Loi Galland

Les fonds de garantie Loi Galland ont été mouvementés des dotations nouvelles, des appels en compensation, des imputations de sinistres, des remboursements de sinistres antérieurs, des appels de cotisation Bpifrance Financement et des intérêts versés au titre des années antérieures.

Au 31 décembre 2015, les dotations versées aux fonds de garantie s'établissaient à 82 346 561 € et les dotations en attente de versement s'élevaient à 3 614 221 €. Les engagements douteux s'élèvent à 27 129 559 € et font l'objet d'une couverture par dotation aux provisions pour risques de la part non réglée par Bpifrance Financement.

Le montant des dossiers ayant donné lieu à décaissement au titre des sinistres sur l'exercice 2015 s'établit à 4 860 986€.

Au 31 décembre 2016, les dotations versées aux fonds de garantie s'établissaient à 84 518 226 € et les dotations en attente de versement s'élevaient à 1 210 387 €. Les

engagements douteux s'élèvent à 30 671 192 € et font l'objet d'une couverture par dotation aux provisions pour risques de la part non réglée par Bpifrance Financement. Le montant des dossiers ayant donné lieu à décaissement au titre des sinistres sur l'exercice 2016 s'établit à 3 971 852€.

2.82 Les fonds de garantie d'Etat

Le FOGEFI est constitué d'un solde comptable unique et se décline en trois champs d'intervention :

- la garantie bancaire pour les prêts à la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF) ;
- la garantie de microcrédits professionnels bancaires et extra bancaires à destination des demandeurs d'emploi et des personnes en difficulté d'insertion professionnelle ;
- la garantie de prêts en faveur des entreprises sociales et solidaires, dont les entreprises adaptées et les structures d'insertion par l'activité économique, à travers des garanties bancaires et extra-bancaires (FOES)

Un compte bancaire rémunéré a été ouvert pour le FOGEFI et des placements de trésorerie dédiés ont été souscrits, afin d'isoler les opérations relatives à la gestion du FOGEFI. Comme le prévoit la convention, les produits nets des placements de ses disponibilités sont reversés au fonds de garantie.

Par ailleurs, une rémunération est perçue annuellement par FAG et les fonds territoriaux pour chaque dossier présenté en comité d'engagement. Elle est prélevée directement sur le fonds de garantie. La rémunération des dossiers FGIF et FOES n'est versée qu'à la mise en place effective de la garantie.

Enfin, pour chaque dossier garanti, la commission de garantie répartie entre France Active Garantie, le fonds de garantie et en fonction des compartiments aux réseaux délégataires.

La convention fonds Etat prévoit d'isoler à chaque fin d'exercice le montant des encours douteux du FOGEFI, dégageant ainsi les disponibilités du fonds.

France Active Garantie mobilise le Fonds Européen d'Investissement en contre-garantie des garanties FOGEFI. Le contrat a été signé le 27 avril 2015 pour une mise en œuvre au 01 juillet 2015 et pour une durée de 2 ans. Il couvre un niveau de production de 91 M€ de garantie (avec un maximum de 110 M€) sur la période de couverture (2 ans) avec une prise en charge de 15 % de sinistre maximum (ou 8,25 M€ maximum).

Les conditions d'éligibilité du FEI permettent de couvrir une très grande partie de l'activité du FOGEFI (prêt de plus de 12 mois, d'un montant maximum de 100 K€).

La contre-garantie du FEI a une quotité de 50%. Le FEI impose un reporting trimestriel qui a nécessité de renforcer le niveau d'information à notre disposition pour les garanties de portefeuille (ADIE, CréaSol, Caisse sociale de Bordeaux et Parcours Confiance).

◇ Evolution du fonds de garantie d'Etat

Le solde comptable du fonds de garantie d'Etat, qui représentait 46 109 270 € de solde comptable au 31 décembre 2015 et les engagements douteux représentant 13 583 769 €, a été mouvementé des dotations nouvelles, des cotisations de mutualisation, des imputations de sinistres, des remboursements de sinistres antérieurs, des frais de justice, de la rémunération des comptes bancaires des années antérieures et de l'exercice 2015.

Le solde comptable du fonds de garantie d'Etat, qui représentait 43 961 124 € au 31 décembre 2016 et les engagements douteux représentant 17 665 625 €, a été mouvementé des dotations nouvelles, des cotisations de mutualisation, des imputations de sinistres, des remboursements de sinistres antérieurs, des frais de justice, de la rémunération des comptes bancaires des années antérieures et de l'exercice 2016.

2.9 Capitaux propres

A la fin de l'exercice, le capital est composé de 708 182 actions de 15,50 €.

Tableaux de variation des capitaux propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A		B	C	D = A + B - C
Capital	10 976 821		0		10 976 821
Primes d'émission	9 384 048		0		9 384 048
Réserves	212 502	29 328			241 831
Provisions réglementées	0				0
Report à nouveau	3 801 925	557 238		0	4 359 163
Résultat comptable	586 567	-586 567	761 353		761 353
TOTAL	24 961 863	0	761 353	0	25 723 216

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le PNB est en hausse de 14,32% par rapport à 2015. Cela s'explique par la politique de placement sur des produits financiers à moyen et long terme et le calcul des commissions. Les effets des placements effectués en 2014 puis en 2015 et 2016 (BMTN et EMTN 30,1 M€ ; les contrats de capitalisation SPIRICA, CNP et CARDIF 60 M€) sont visibles depuis 2015. La rémunération des placements à long terme ne peut pas être comptabilisée sur l'exercice 2016 au prorata temporis pour la totalité des placements. Seuls les contrats de capitalisation ont été pris en compte étant donné que les conditions de rémunération sont contractuelles et garanties.

Les intérêts et produits assimilés sont en baisse et le gain sur opérations de portefeuille est en augmentation soit une variation à la hausse de 15,41% due à la politique de placement.

3.1 Intérêts : produits et charges

Les intérêts et produits assimilés correspondent à la rémunération des comptes bancaires et à la quote-part conventionnelle des produits nets du placement des disponibilités des lignes de garantie d'Etat reversée annuellement à France Active Garantie.

Les intérêts et charges assimilés correspondent à la quote-part de produits financiers venant abonder les fonds de garantie en application des différentes conventions.

3.2 Etalement des commissions de garantie

20% du montant des commissions confirmées sont étalés linéairement sur la durée des garanties octroyées. Au 31 décembre 2016, la fraction de la commission étalée passée en résultat est de 302 729,22 €. Au 31 décembre 2015, ce montant était de 300 736,69 €.

3.3 Informations relatives aux frais facturés par le Groupement d'Employeurs GEFA

La quote-part des frais de mise à disposition du personnel et de fonctionnement supportés par le Groupement d'employeurs GEFA et incombant à France Active Garantie est enregistrée en « autres achats et charges externes ».

Cette quote-part est évaluée en fonction du prorata de l'utilisation du personnel du Groupement d'employeurs par la SA France Active Garantie. Elle se décompose de la manière suivante :

Tableau des charges engagées via le GEFA

	Exercice 2016	Exercice 2015
Salaires et traitements	1 392 334	1 344 997
Charges sociales et fiscales		
Frais de fonctionnement	156 561	113 939
TOTAUX	1 548 894	1 458 935

Concernant les relations entre le Groupement d'employeurs GEFA et France Active Garantie, il est important de rappeler les points suivants :

RESPONSABILITE ET SOLIDARITE ENTRE MEMBRES DU GROUPEMENT : La SA France Active Garantie, membre utilisateur adhérent du groupement d'employeurs, est responsable, pour chaque salarié mis à disposition, des conditions d'exécution du travail telles que déterminées par les dispositions légales en vigueur, la convention collective applicable au sein du Groupement. Conformément à la loi du 25 juillet 1985, tous les membres du Groupement sont solidairement responsables des dettes salariales et sociales du Groupement.

3.4 Frais d'occupation des locaux

Depuis le 4^{ème} trimestre 2009, les loyers et les frais annexes sont désormais supportés par l'association France Active et refacturés par cette dernière au vu de clés de répartition conventionnellement fixées.

3.5 Modalités d'application comptables des dotations aux provisions pour risques et créances douteuses

Compte tenu du mécanisme des fonds de garantie, les dotations aux provisions pour risques et les dotations pour créances douteuses doivent être neutralisées intégralement. Jusqu'en 2009, cette neutralisation s'effectuait par un compte de transfert de charges d'exploitation, ce qui contribuait à gonfler fortement les postes « autres charges et produits d'exploitation bancaire » du compte de résultat et créait un volume d'exploitation ne reflétant pas l'activité réelle. Aussi, il a donc été décidé de revoir ce mode de comptabilisation en enregistrant la neutralisation des dotations (produits d'exploitation) en atténuation de charges.

Au 31 décembre 2016, le montant des dotations neutralisées dans le compte de résultat s'élève à :

- 3 633 909,78€ de dépréciation des créances douteuses (4 232 116,98€ en 2015);
- 969 466,49€ de dotation aux provisions pour risques relatives à la couverture des engagements douteux non couverts par la contre garantie Bpifrance Financement (1 853 629,28€ en 2015).

3.6 Informations relatives à l'impôt

Tableau d'accroissements et allègements de la dette future d'impôt		
		Montants
Accroissements	Provisions réglementées	
	Autres	0
	- Plus values nettes à court terme	
	Total Accroissements	0
Allègements	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	97 880
	- Provisions pour risques et charges	92 203
	- Provisions pour indemnité de départ à la retraite	
	- Provisions pour Organic	5 678
	- Fraction à étaler des commissions perçues en 2012	0
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM	0
	Autres	0
	- Reports moins values nettes à long terme	
	Total Allègements	97 880

Résultat fiscal de l'exercice		
Calcul de l'impôt	Résultat fiscal	1 240 383
	Taux normal 33,33 %	413 461
	Total impôt	413 461

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements hors bilan

Le montant des engagements donnés figurant au hors bilan représente le montant cumulé des engagements sains de garantie pris par la SA France Active Garantie au 31 décembre 2016, auquel est ajouté le montant des contentieux en cours qui n'ont pas donné lieu à décaissement au 31 décembre 2016.

Le montant des engagements reçus figurant au hors bilan représente la somme des engagements de contre garantie reçus de Bpifrance Financement et le FEI.

ENGAGEMENTS DONNES		
	31/12/2016	31/12/2015
Cautions sur crédits distribués	391 969 338	343 683 130
Garanties des fonds d'Etat	179 672 604	150 164 549
Garanties des fonds Galland	185 008 410	168 686 999
Garanties des autres fonds	27 288 325	24 831 581

ENGAGEMENTS RECUS		
	31/12/2016	31/12/2015
Contregaranties sur cautions sur crédits distribués	115 351 098	88 227 835
Garanties des fonds Galland (BPIFrance)	86 285 215	79 418 611
Garanties des autres fonds FOGEFI (FEI)	29 065 884	8 809 223

4.2 Rémunération des membres des organes administratifs et de direction

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres des organes administratifs et de direction de la société.

4.3 Engagement en matière de pension, complément de retraite

Aucun engagement, notamment en matière de pension, complément de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté à leur profit.

4.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

En application des articles R 123-198 et R 233-14 du Code de commerce, il est fait mention à l'annexe du montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice et facturés au titre du contrôle légal des comptes, soit 27 000 € TTC.

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

4.5 Rendement des actifs

En application de l'article R. 511-16-1 du décret n° 2014-1315 du 3 novembre 2014, le rendement des actifs, calculé en divisant le résultat net par le total bilan, s'élève à 0,46% au 31 décembre 2016 contre 0,35% au 31 décembre 2015. Cela s'explique par l'augmentation des encours et les placements de trésorerie à plus long terme.

4.6 Augmentation de capital

En 2011 puis en 2015, FAG a réalisé deux augmentations de capital permettant d'atteindre un capital social de 10 977 K€, assortie d'une prime d'émission de 9 384 K€.

4.7 Evolution du capital et du résultat

FAG annexe au 31/12/2016	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 122 502	5 122 502	5 122 502	10 976 821	10 976 821
Nombre d'actions ordinaires	330 484	330 484	330 484	708 182	708 182
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer : - par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (H.T.) (*)	2 551 554	2 671 402	2 447 791	3 106 616	3 551 365
Résultat av. impôts, participations, dotations aux amortissements et provisions	1 031 436	629 454	517 877	933 235	1 230 991
Impôts sur les bénéfices Participation des salariés	302 002	176 323	145 248	279 996	413 461
Résultat ap. impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	729 434	453 131	372 629	653 239	817 530
Résultat ap. impôts, participation, après dotations aux amortissements et provisions	697 059	441 477	336 582	586 567	761 353
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	2,21	1,37	1,13	0,92	1,15
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2,11	1,34	1,02	0,83	1,08
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	-	-	-	-	-

(*) Comprend les intérêts et produits assimilés, les commissions et les gains sur portefeuille de placement



FRANCE **ACTIVE**
G A R A N T I E

Société anonyme
Au capital de 10 976 821 Euros
Siège Social : Tour Cityscope – 3, Rue Franklin
93100 Montreuil
R.C.S. N° 401 723 408

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MAI 2017**

- RESOLUTIONS ADOPTEES -

Première résolution :

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2016.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution :

L'assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leur gestion et de l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se montant à 761 353 € comme suit :

- 5 % à la réserve légale soit 38 068 €
- le solde s'élevant à 723 285 € au report à nouveau.

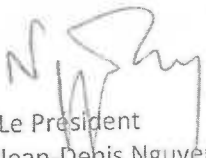
L'assemblée générale ordinaire approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice en report à nouveau dans sa totalité.

Le report à nouveau étant de 4 359 163 €, celui-ci s'élèvera à 5 082 448 €

L'assemblée reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir notamment toutes formalités juridiques de publicité et de dépôt.


Le Président
Jean-Denis Nguyen Trong